



**MONTPELLIER – LA GRANDE MOTTE**  
**Samedi 20 et dimanche 21 février 2021**

# **24<sup>e</sup> Concours International de Montpellier – la Grande Motte**

INDIVIDUELS – DUOS – GROUPES  
Sections Loisirs / Préprofessionnelle

DANSES

Classique / Modern' Jazz / Contemporaine  
Hip Hop / Autres Styles (sauf claquettes)

**LE PASINO**

***335 Allée des Parcs – LA GRANDE MOTTE***  
(à 25km de Montpellier – route des plages)





# 24<sup>e</sup> Concours international Les Espoirs de la Danse

## Règlement

### **Article 1 :**

Le concours de danse classique, modern' jazz, danse contemporaine, hip-hop et autres styles est organisé par l'association LES ESPOIRS DE LA DANSE. Il a pour but de favoriser les rencontres entre les jeunes danseurs et les différentes écoles

### **Article 2 :**

La décision du jury **est souveraine**. Les moyennes sont calculées par ordinateur à la table du jury.

### **Article 3 :**

Pendant la durée des épreuves, les parents peuvent photographier leur(s) enfant(s) sans utiliser de flash mais ne doivent en aucun cas faire des prises de vue des autres candidats, « Provence Photo » ayant l'exclusivité du concours.

**L'ACCÈS À LA SALLE NE SERA PAS AUTORISÉ PENDANT LE PASSAGE D'UN DEGRÉ.**

### **Article 4 :**

La remise des prix aura lieu dans la même journée selon les disciplines et les degrés.

### **Article 5 :**

*Tenue. Section loisirs et préprofessionnelle :*

**Danse Classique - Filles :** justaucorps de couleur claire (noir et couleurs foncés interdits pour les solos imposés), collants chair ou rose, jupette autorisée si cette dernière est intégrée au justaucorps et si elle est très courte.

**Garçons :** tee-shirt blanc, collants gris (collants noirs interdits) et ½ pointes grises ou blanches (avec chaussettes blanches).

*Variations libres de la section préprofessionnelle*

Les élèves se présenteront en costume de scène mais celui-ci devra obligatoirement laisser les genoux découverts. Dans le cas contraire le candidat sera pénalisé.

Pour le degré Ballerina : Adopter le costume du répertoire. L'enchaînement libre sera présenté en justaucorps à la suite du degré PP4 en variation imposée

*Modern'jazz et Danse contemporaine*

Pour tous les candidats, une tenue correcte est exigée. Tous les vêtements noirs sont fortement déconseillés pour les solos. En Modern'Jazz, les pantalons flottants et les robes sont interdits pour les passages imposés.

*Autres Styles*

La tenue devra obligatoirement laisser visible le travail du corps, des bras et des jambes et ne devra pas gêner les mouvements des danseurs (noir déconseillé pour les solos)

### **Article 6 :**

Les variations imposées et les enchaînements doivent être scrupuleusement respectés.

**LE NON RESPECT D'UNE CHOREGRAPHIE ENTRAINERA DES PENALITES  
(-0,5 point à chaque modification)**



**LE NON RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINERA DISQUALIFICATION DU CANDIDAT.**

**Article 7 :**

Les horaires seront communiqués par convocation individuelle (sauf pour les groupes où seul le responsable recevra la convocation).

**Article 8 :**

La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, y compris les candidats et accompagnateurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés pour le concours.

**Article 9 :**

*Candidats médaillés au concours 2020 en section loisirs*

**Danse Classique :** les candidats, âgés de 8 à 10 ans révolus, ayant obtenu une médaille d'or au concours 2020 peuvent s'ils le désirent se présenter dans la section préprofessionnelle. Dans ce degré PP1, les élèves pourront exécuter 1 ou 2 tours selon la décision de leur professeur (aucune sanction)

Les élèves à partir de 10 ans ayant obtenu une médaille d'or en 2020 devront obligatoirement se présenter dans la section préprofessionnelle. Les médaillés d'argent et de bronze peuvent se présenter en section pré préprofessionnelle mais n'y sont pas obligés.

***Les variations devront être scrupuleusement respectées.***

**Modern'Jazz :** Tous les candidats, âgés de 10 ans révolus, ayant obtenu une médaille d'or au concours 2020 devront obligatoirement se présenter dans la section préprofessionnelle. Les médaillés d'argent et de bronze peuvent se présenter en section préprofessionnelle mais n'y sont pas obligés.

*Section Préprofessionnelle*

Les candidats doivent respecter l'âge requis pour les différents degrés quelle que soit la récompense obtenue au concours 2020.

**Article 10 :**

Tous les candidats doivent s'acquitter du montant de l'adhésion à l'association LES ESPOIRS DE LA DANSE.

**Article 11 :**

Si pour des raisons d'ordre sanitaires le concours n'avait pas lieu les 20 et 21 février, il serait reporté et dans le pire des cas les candidats seraient remboursés.

**Article 12 :**

**Attention :** il n'y a pas de date butoir. Les inscriptions seront closes lorsque le quota de candidats sera atteint.

**LA DATE ET LES HORAIRES DE PASSAGE SERONT COMMUNIQUÉS PAR  
CONVOCATION DEUX SEMAINES AVANT LE CONCOURS**